Partir 1 an entre la L3 et le M1

Par **nanans**, le **28/08/2016** à **11:19**

Bonjour,

Je rentre en deuxieme année de licence et je me rends compte que l'anglais est absolument nécessaire en vue de ce que je veux faire (Master 1 droit des affaires/ M2 propriété intellectuelle + LLM). C'est donc pour ça que j'aimerai partir après ma L3 aux US ou en angleterre en tant que fille au pair (ou autre). Seulement, j'ai peur qu'arreter le droit pendant 1 an soit pénalisant pour l'entrée en master.

Merci par avance pour vos conseils

Par **Lau37**, le **19/12/2017** à **17:15**

Bonjour,

Je n'ai pas de réponse à t'apporter mais je suis exactement dans la même situation que toi 1 an plus tard : je suis en L2 actuellement et envisage le même parcours professionnel que toi, en me posant la même question pour une année au pair après ma L3.

Au final as-tu décidé de partir ? As-tu trouvé des témoignages intéressants? Je suis fortement intéressée par ton projet :)

En te remerciant d'avance pour ta réponse

Par **LouisDD**, le **19/12/2017** à **18:37**

Salut

C'est surtout que vous devez constituer un dossier pour cette année sabbatique...
Et il a intérêt à être motivé.

Sur ce point je vous laisse vous renseigner ou les autres vous répondre...

À plus

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/12/2017** à **07:16**

Bonjour

En France il existe un dispositif qui s'appelle l'année de césure.
Tout est très bien expliqué ici https://www.animafac.net/actualites/savoir-lannee-cesure-luniversite/

Et je confirme qu'il vous faut un bon projet pour qu'elle vous soit accordée et qu'à la fin vous passerez devant un jury.

Par **helenab**, le **24/01/2018** à **16:26**

Bonjour,

Je ne comprends pas bien l'intérêt de ce dossier, enfin si j'en comprend le sens dans le cas où un étudiant souhaiterai partir au cours d'une licence ou d'un master, seulement là, c'est entre ses 2 diplômes.
Peut on m'expliquer la raison pour laquelle il est nécessaire de le constituer ?

Par **LouisDD**, le **24/01/2018** à **16:47**

Nan c'est bien une césure comme le précise Isidore, donc une année entre la L3 et le M1.

En gros si j'ai bien compris la fac est de droit (sauf M2) tant que vous continuez le cursus, donc si vous partez sans ce dossier, c'est comme si vous perdiez votre statut d'étudiant... Donc pas la fac de droit par la suite... Avis à attendre mais je crois que c'est pour ça.

A plus

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/01/2018** à **07:59**

Bonjour

Une année de césure c'est une pause dans ses études. L'étudiant garde son statut et tous les droits attachés (sécurité sociale étudiante, bourse si l'objet de leur césure a un lien avec leur formation. Certains établissements permettent cependant aux étudiants de bénéficier de leur droit à bourse sans cette contrainte.)
Mais surtout l'étudiant bénéficie d'un droit au retour dans l'année supérieur de son cursus. C'est-à-dire qu'un étudiant qui fait une césure en L2 doit être repris en L3 à l'issu de cette année.
C'est pour cela que l'année de césure nécessite un projet béton. Elle ne doit pas être juste le

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

moyen de "sucrer" une année.

Rien n'empêche un étudiant de réaliser son projet sans passer par l'année de césure. Mais dans ce cas il perd son statut.
Même entre deux diplômes il est conseillé de passé par l'année de césure.

Je renvoie de nouveau au lien que j'avais posté dans mon message précédent qui explique très bien le dispositif.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés